

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BÂTONNET DE COLLE noir 1 609 201 221 / 2 607 001 178

Autres désignations commerciales

Bosch :

1 609 201 221 / 2 607 001 178

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du produit et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Colle de construction

1.3. Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise :	Robert Bosch Power Tools GmbH
	PT/EEI
	70538 Stuttgart / ALLEMAGNE
Lieu :	www.bosch-pt.com
Internet:	

Responsable de la fiche de données de sécurité : sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro de téléphone d'urgence : INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

RUBRIQUE 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance / du mélange__

Classification (règlement (CE) n° 1272/2008) [CLP]

Le mélange n'est pas dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Remarque sur l'étiquetage

Les règlements CE/les législations nationales en vigueur s'imposent pas un étiquetage du produit.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composition chimique

Copolymère éthylène / acétate de vinyle

RUBRIQUE 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers

secours Indications générales

Retirer aussitôt les vêtements salis par des projections de colle fondue. En cas d'indisposition, recourir à une assistance médicale.

Après inhalation

En cas d'inhalation de fumées ou de produits de décomposition provenant du produit chaud, aller dans un endroit bien aéré en cas de nécessité. En cas d'indisposition, recourir à une assistance médicale.

Après un contact avec la peau

Si de la colle chaude pénètre dans l'œil, rincer l'œil avec une grande quantité d'eau froide, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux

Si de la colle chaude pénètre dans l'œil, rincer l'œil avec une grande quantité d'eau froide, consulter un médecin.

Après une ingestion

Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas essayer de provoquer un vomissement. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de symptômes ou effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter par un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens

d'extinction Moyens

d'extinction appropriés

Mousse, dioxyde de carbone (CO₂), produit d'extinction sec.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

Produits de combustion possibles :

Gaz de soufre irritants, inflammables et toxiques.

5.3. Remarques pour la lutte contre les incendies

Porter un appareil respiratoire autonome étanche aux gaz. Porter des vêtements de protection.

Autres informations

Refroidir avec un jeu d'eau les contenants exposés et pouvant représenter un danger.

Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Veiller à une aération suffisante.

Porter des équipements de protection individuelle

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter toute contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si fondue, laisser la colle se solidifier.

La recueillir dans des récipients appropriés pour son élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques Observer les

mesures de protection (voir rubriques 7 et 8).

Observer les informations sur l'élimination de la

rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une

manipulation sans danger Mesures d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin d'une utilisation.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Remarques sur la protection contre les incendies et les explosions

Aucune exigence particulière pour la protection contre les incendies.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences sur les lieux de stockage et les récipients

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien aéré. La température du lieu de stockage doit être comprise entre 5°C/40 °F et 30°C/85 °F.

Autres indications sur les conditions de stockage

Ne pas conserver des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux à proximité.

11

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle de construction

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Remarques supplémentaires sur les valeurs limites

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour l'Allemagne :

Substance [groupe de substances classifiées]	ppm	mg/m3	Type de valeur	Catégorie valeur à court terme / Remarque	Liste légale
[VALEUR LIMITE GÉNÉRALE POUR LA POUSSIÈRE, FRACTION INHALABLE]			Catégorie pour valeurs d'exposition de courte durée	Catégorie II : Matières actives résorptives.	TRGS 900
[VALEUR LIMITE GÉNÉRALE POUR LA POUSSIÈRE, FRACTION ALVÉOLAIRE]		1,25	AGW :	Aucune risque de lésion fœtale n'est à redouter lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées (voir numéro 2.7).	TRGS 900
[valeur limite générale pour la poussière, fraction inhalable]		10	AGW	2 Aucune risque de lésion fœtale n'est à redouter lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées (voir numéro 2.7).	TRGS 900

Valeur limite biologique (BGW) :

aucune

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une bonne ventilation, surtout dans les espaces confinés.

Mesures de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité avec protection latérale (EN 166).

Gants de protection

Porter des gants de protection anti-chaueur lors de la manipulation de colles chaudes (EN 407)

Protection du corps

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN 14605 pour les projections de liquide ou à la norme EN 13982 pour les poussières.

Masques de protection

En cas de dégagement de poussière, il est recommandé de porter un masque respiratoire approprié avec filtre à particules P (EN 14387).

Cette recommandation doit être adaptée en fonction des conditions environnantes.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique

Solide

Forme de livraison

Solide

Couleur	Noir
Odeur	Aromatique
Point de fusion	60 – 150 °C (140 – 302 °F)
Température de solidification	Pas applicable, le produit est solide
Début de fusion	Pas applicable, se décompose une fois le point de fusion atteint
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable
Limites d'explosivité	Pas applicable, le produit est solide
Point d'éclair	Pas applicable, le produit est solide
Température d'auto-inflammabilité	Pas applicable, le produit est solide
Température de décomposition	Pas applicable, la substance/le mélange ne réagit pas avec lui-même, pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	Pas applicable, le produit n'est pas soluble dans l'eau
Viscosité (cinématique)	Pas applicable, le produit est solide
Viscosité, dynamique (Brookfield ; appareil : RVT ; 160 °C (320 °F) ; fréq. rot : 5 tr/min ; broche n° : 27 ; cons : 100 % produit)	12 500 – 30 000 mPS.S TE1002-208 ; viscosité selon Brookfield
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F) ; solv : eau)	non soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas applicable Mélange
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	< 0,1 hPa
Densité (20 °C (68 °F))	1 g/cm3 pas de méthode
Densité de vapeur relative	Pas applicable, le produit est solide
Propriétés des particules	grosseur de grain maximale < 1 mm Méthode de calcul basée sur le poids

9.2. Autres informations

Aucun donnée disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition en cas de stockage et d'utilisation conformes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Risques de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en cas d'utilisation conforme

10.5. Matières incompatibles

Aucune n'est connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas en cas d'utilisation conforme.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets

toxicologiques Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas de données toxicologiques disponibles.

Irritation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations sur les contrôles

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive (CE) n° 1272/2008.

Expériences issues de la pratique

Autres observations

Aucun risque sanitaire connu en cas d'utilisation conforme et de respect des règles générales en matière d'hygiène.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible en matière de toxicité écologique. 12.2. Persistance et

dégradabilité Aucun donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme étant une substance PBT ou vPvB au sens du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun donnée disponible.

Autres informations

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13 : Informations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

Peut être incinéré en respectant la législation locale en vigueur. Mais il convient de privilégier le recyclage.

Code d'élimination des déchets

080410 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), mastics et encres d'impression ; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité) ; déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Élimination des emballages contaminés et produits de nettoyage recommandés

Rapporter les récipients vides dans un centre de collecte local pour leur recyclage, récupération ou élimination.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent, après un nettoyage adéquat, être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés sont à éliminer comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID) ; transport maritime (IMDG) ; transport par voie aérienne (ICAO-TI/IATA-DGR) ; voies de navigation intérieures

14.1. Numéro ONU :

Pas dangereux pour l'environnement selon le

règlement sur les transports. **14.2. Désignation**

officielle de transport de l'ONU : Pas dangereux

pour l'environnement selon le règlement sur les

transports. **14.3. Classe(s) de danger pour le**

transport :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.4. Groupe d'emballage :

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement ,

Règlements UE

EC 649/2012

chimique

REACH-SVHC pour
homologation art. 59

Réglementations nationales

Ordonnance sur les

accidents majeurs : N°

catalogue selon StörfallVO :

Quantités seuils : Directive

technique relative au

maintien de la pureté de l'air

I" (TA-Luft) : Part : classe de

pollution des eaux : état

15.2. Évaluation de la sécurité



Pas applicable

Pas applicable

Pas concerné.

Pas concerné par la directive TA-
Luft

1 - faible risque pour les eaux
Règle des mélanges selon la
VwVwS, annexe 4, n° 3



Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)

IATA/ICAO = Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement

sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien) MARPOL =

Convention internationale concernant la pollution de la mer

Code IBC = code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

(Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des substances chimiques)

EN = European norm (Norme européenne)

ISO = International Organization for Standardization

(Organisation internationale de normalisation) DIN =

Deutsche Industrie Norm (norme industrielle

allemande)

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)

LD = Dose létale

LC = Concentration létale,

EC = Concentration

effective

IC = Concentration inhibitrice médiane

Autres informations

Les données des rubriques 4 à 8 et 10 à 12 ne s'appliquent en partie pas à l'utilisation et à l'emploi régulier du produit (consulter à ce sujet les informations d'utilisation et les informations sur le produit) mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces informations ne décrivent que les exigences de sécurité du/des produit/s et se basent sur l'état actuel des connaissances.

Les spécificités relatives à la livraison figurent dans la fiche produit correspondante.

Ces données ne représentent pas une garantie pour les caractéristiques du/des produit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable ; n.d. = non déterminé)

(Les données relatives aux ingrédients dangereux sont issues de la dernière version de la fiche de données de sécurité du sous-traitant.)